

Vendredi 17 septembre 2021

Communiqué de presse

Anderlecht, commune sportive, commune active !

Anderlecht a obtenu le label « Commune Sportive ». Décerné par l’ADEPS sur base de différents critères comme la diversité des activités proposées, la promotion des clubs de sport ou encore la qualité des infrastructures, ce nouveau label augure d’une belle année pour le sport anderlechtois.

Le label « Commune Sportive » décerné par l’ADEPS est une reconnaissance pour le travail accompli ces dernières années dans le développement et la promotion des activités sportives. Julien Milquet, Echevin des Sports se réjouit : « c’est une grande fierté pour nous d’avoir reçu ce label ! Cela récompense le travail effectué depuis plusieurs années afin de développer et promouvoir le sport, à tous les niveaux et pour tous, sur notre territoire ».

En matière de sport, Anderlecht peut se vanter d’être la commune disposant de l’offre la plus variée de la Région bruxelloise. « Du Kayak au *Frisbee*, en passant par le Tir à l’arc ou le football Américain, chacun peut y trouver son compte... De plus, avec notre programmation sportive annuelle, les publics plus précarisés peuvent avoir accès à une multitude d’activités. Nous soutenons également l’arrivée de nouvelles disciplines comme l’escrime ou l’escalade » explique Julien Milquet.

Le travail se poursuit. Aux côtés des clubs et associations sportives, la Commune les soutient quotidiennement en les informant au mieux des projets communaux et des aides qui existent.

La valeur des chèques sports est passé de 50 à 75 euros pour l’année 2021-2022, permettant aux Anderlechtois de moins de 18 ans d’avoir un accès au sport à un prix démocratique. Un plan d’action est également mis en œuvre pour développer le sport au féminin. Deux nouveaux tapis synthétiques ont été installés et un nouveau bâtiment comprenant des vestiaires tout neufs a été construit au stade Franky Vercauteren. De nombreuses infrastructures de proximité ont été rénovées.

De nombreux projets communaux sont sur les rails. A l’avenir, la Commune souhaite faciliter davantage l’accès au sport et à ses infrastructures aux personnes porteuses d’un handicap. Et enfin promouvoir les valeurs de fair-play auprès des différents clubs anderlechtois.

D’autres niveaux de pouvoir se mobilisent avec le soutien de la Commune. Un budget exceptionnel pour



soutenir les clubs sportifs francophones bruxellois a été débloqué par la COCOF. Les clubs sportifs qui introduisent une demande auprès de la COCOF peuvent recevoir une prime de 40€ par membre affilié à une fédération sportive reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles (<https://ccf.brussels/nos-services/sport/sport-en-region-bruxelloise/>).

Plus que jamais, la rentrée s'annonce sportive à Anderlecht.